

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
QUE :**

Lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2016, tenue à salle communautaire du Centre sportif Soulanges à Saint-Polycarpe, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le règlement numéro 148-2016, relatif à l'augmentation du fonds de roulement et remplaçant le règlement 44-97.

Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**DONNÉ à Saint-Polycarpe ce quinzième jour de  
décembre deux mille seize.**



---

Eric Lachapelle  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15 décembre 2016, entre 15 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 décembre 2015.



---

Eric Lachapelle  
directeur général et secrétaire-trésorier